



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 mars 2019

Résolution de M. Jean-Christophe Birchler du 3 octobre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Eau potable ou saine : Quelle est la stratégie du Service de l'eau ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Jean-Christophe Birchler « Eau potable ou saine : Quelle est la stratégie du Service de l'eau ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Dans le cadre de renouvellement des installations de traitement des eaux, le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures jugées techniquement pertinentes pour supprimer, à terme, les micropolluants dans les eaux de boisson produites par le Service de l'eau ».

Réponse de la Municipalité

Depuis 2014, le Service de l'eau s'est engagé dans une démarche visant à prendre en compte la problématique des micropolluants dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette démarche a d'abord consisté en la mise en place d'un suivi analytique systématique par le laboratoire du Service de l'eau à Lutry qui développe en permanence de nouvelles méthodes permettant d'améliorer la connaissance sur les molécules présentes dans nos eaux. Actuellement, un peu plus de 300 molécules sont analysées sur l'ensemble de nos ressources, usines de production d'eau potable et réservoirs de stockage. Ces informations sont rendues publiques chaque année sur le site internet de la ville (<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/service-de-l-eau/qualite-eau/micropolluants/campagne-micropolluants.html>). A ce jour, toutes les traces relevées sont largement inférieures à la norme fixée par l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD du 16 décembre 2016, état au 1^{er} mai 2018).

Côté traitement, les eaux de surface concernées, lac de Bret et lac Léman, disposent ou vont disposer à court terme (2024) de chaînes de traitement adaptées et performantes pour l'élimination des micropolluants. Il existe actuellement 3 familles de techniques de traitement des micropolluants :

- l'adsorption sur du charbon actif en grain ;
- l'oxydation à base d'ozone ;
- la rétention sur des membranes dites denses de types nanofiltration ou osmose inverse.



Il n'y a pas de traitement absolu et chaque filière de traitement doit être adaptée à la qualité de son eau brute :

- l'installation de Bret dispose depuis 1986 de deux étapes permettant de traiter les micropolluants : l'ozonation et la filtration sur charbon actif en grain ;
- l'étape d'adsorption sur charbon actif en poudre de l'installation de Lutry, qui jusque-là ne servait que pour les cas de pollution ponctuelle, a été mise en continu depuis 2016 ;
- l'installation de Saint-Sulpice va faire l'objet d'une reconstruction complète de sa filière qui intégrera à la fois une étape sur charbon actif et une étape de rétention sur nanofiltration (voir préavis N° 2018/48 voté par votre Autorité le 12 février 2019). Une étape de traitement par ozone est également prévue en option, au besoin.

Pour les eaux de sources, celles-ci sont également surveillées attentivement. Dans les cas de contaminations relevées, des mesures particulières sont préconisées par l'Office de la Consommation du canton.

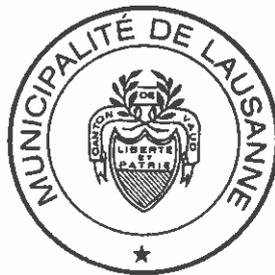
En parallèle, des investissements importants sont portés sur la station d'épuration de Vidy pour réduire de plus de 80% les rejets de micropolluants issus des eaux usées de la région lausannoise vers le lac Léman.

La Ville de Lausanne apparaît aujourd'hui comme pionnière dans la mise en place de traitements poussés des micropolluants, tant dans la production d'eau potable que sur les eaux usées.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf



La secrétaire adjointe
Sylvie Ecklin